

---

Adresse de la société populaire de Dun-sur-Auron (Cher) se félicitant du décret proclamant l'existence de l'Être suprême et annonçant la célébration dans cette commune de la fête du 31 mai, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Dun-sur-Auron (Cher) se félicitant du décret proclamant l'existence de l'Être suprême et annonçant la célébration dans cette commune de la fête du 31 mai, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 304;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22939\\_t1\\_0304\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22939_t1_0304_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

## 16

La société populaire de Villeneuve-la-Guyard, district de Sens (1), annonce qu'elle a reçu avec transport la nouvelle des triomphes de [la] République, et qu'au lieu de louanges stériles pour la conduite qu'a tenue dans les diverses affaires le 2<sup>e</sup> bataillon de l'Yonne, dont une partie est composée des jeunes gens de cette commune, elle a ouvert une souscription en faveur des blessés de ce bataillon, et leur en a fait passer le montant.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[s.d.] (3).

Citoyens représentans,

La société révolutionnaire et populaire de Villeneuve-la-Guyard, qui compte ses jouissances par les victoires de la République, a reçue avec transport la nouvelle des triomphes du peuple français sur les tyrans coalisés. En félicitant ses frères d'armes du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Yonne, dont une partie est composée des jeunes gens de sa commune, sur la bonne conduite qu'ils ont tenue dans les différentes affaires auxquelles ils se sont trouvés, elle n'a pas voulu s'en tenir à de stériles louanges; elle a ouvert, en faveur des blessés de ce bataillon, une souscription volontaire dans son sein, dont elle leur en a fait passer le montant, en les assurant que, tandis qu'au dehors ils extermineroient les ennemis d'une révolution qui fait notre bonheur, au dedans cette société surveillerait, et ferait punir tous les traîtres. C'est ainsi, citoyens législateurs, que les événements prouvent l'utilité des sages mesures que vous avez adoptées, et qu'au moyen de l'attitude fière et imposante qu'a pris le gouvernement, tout est au pas dans la République.

Grâces vous soient rendues de ces succès qui sont votre ouvrage. C'est en restant à la hauteur où a su vous placer la force de votre génie, et votre amour sacré pour la chose publique, que vous assurerez le triomphe de la liberté, et le bonheur du peuple français.

GRATTERY (*présid.*), BOUGAULT (*secrét.*), DENIS (*secrét.*).

## 17

Les membres composant la société populaire de Dun-sur-Auron, département du Cher, félicitent la Convention sur son énergie, et l'invitent à rester à son poste. Ils terminent par faire part à la Convention que la fête du 31 mai, qui rappelle aux Français la chute de la tyrannie et l'établissement du gouvernement démocratique, a été aussi

célébrée dans cette commune aux cris mille fois répétés de *vive la République ! vive la Convention ! périssent les tyrans !*

Mention honorable, insertion au bulletin ! (1).

[Le c. de correspondance de la sté popul. de Dun-sur-Auron à la Conv.; Dun-sur-Auron, 10 mess. II] (2).

Citoyens,

C'est avec satisfaction que nous voyons tous les points de la République s'empresser de vous féliciter sur le décret par lequel vous proclamés l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Nous l'avons reçu avec plaisir, et la magnificence avec laquelle nous avons célébrés la fête de l'éternel, en faisant pallir les traîtres, les a convaincu qu'en adoptant les principes de la République, nous n'avions pas renoncé (comme ils se plaisoient à le répandre) aux principes de l'honnêteté. Nous le sçavons, citoyens, les malveillans ont tout tenté pour détruire l'édifice majestueux de notre constitution, et c'est en insinuant aux faibles qu'on vouloit faire du peuple français un peuple d'athées qu'ils croyoient y parvenir plus sûrement; mais la lumière a dissipé les ténèbres, et les corrupteurs, les vils agents de Pitt et de Cobourg sont rentrés dans le néant. Courage, donc, législateurs, maintenez-vous dans votre poste, et continués de mériter l'estime de vos concitoyens. Ne craignés pas les dangers dont on voudroit faire croire que vous êtes environnés; les sociétés populaires veillent pour vous, et il n'est aucun des membres qui composent la nôtre qui ne se fit un devoir de vous offrir son corps pour vous servir de rempart.

La fête du 31 mai, cette fête qui nous rappelle la chute de la tyrannie et l'établissement d'un gouvernement démocratique, a aussi été célébrée dans notre enceinte avec l'appareil qui lui est due. Nous y avons donné des larmes à la mémoire des martyrs de la liberté; on y a fait leur apothéose, et le peuple y a répété mille fois les cris de *vive la République, périssent les tyrans !*

Nous avons cru, citoyens, devoir vous rendre ce petit comte de notre conduite, afin que vous soyés instruits que les habitants de la commune, de Dun-sur-Auron et la société populaire sont à la hauteur de la révolution, et que tous leurs vœux sont pour l'unité et l'indivisibilité [de] la République. S. et F.

PRALOUX, FERON, LECOMTE.

## 18

L'agent national du district de La Souterraine (1) adresse à la Convention nationale l'état des dons faits le 15 floréal par les

(1) Yonne.

(2) P.-V., XLIII, 100. B<sup>in</sup>, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) C 315, pl. 1262, p. 54.

(1) P.-V., XLIII, 101.

(2) C 315, pl. 1262, p. 22. Mentionné par B<sup>in</sup>, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) Creuse.